

Masquez-vous et taisez-vous !

Publié en catimini début août, le protocole sanitaire pour l'Education Nationale a connu en quelques semaines d'existence moult remaniements. Il contraste néanmoins singulièrement avec l'ancien. Le port du masque devient l'alpha et l'oméga de la prévention de la pandémie de la covid19. La distanciation est quasi abandonnée face à la réalité des classes. Les tests « massifs » promis sont renvoyés à la responsabilité de chacun, et à la gabegie quand on pense aux « drives covid19 » saturés qui ne délivrent les résultats qu'après de longs délais. Le jour de carence est rétabli. Un agent malade de la covid19 arrêté par son médecin est désormais puni (retrait d'un jour de salaire et droit aux congés maladie entamés) alors que les cas contacts sont placés en ASA ou en travail à distance.

Le malade aurait-il pu être contaminé au travail ? Non, puisque tout le monde porte le masque. A la cantine en mangeant, dehors en se partageant une cigarette, sur les bancs publics en ... Bref, les boutons de porte manipulés par des centaines de mains, les mains-courantes des escaliers, les manuels scolaires échangés, les craies qui traînent : tous ces objets portent le masque aussi ! Nouveau gris-gris des temps modernes, son simple port préserve de la maladie et conjure le mauvais sort. La preuve en est que dans le primaire, seuls les adultes en portent car les moins de 11 ans sont opportunément devenus « à faible potentiel de contamination ».

Les représentants de la FSU sont intervenus à tous les niveaux (départemental – dès le 28 août dans les Hautes-Pyrénées -, académique et national) pour dénoncer les incohérences, les manques et l'éternel renvoi aux adaptations locales de ce protocole sanitaire (le système D en réalité). Nous sommes désormais en première ligne face à la propagation virale, vraisemblablement mis en danger à travers un protocole pour le moins discutable et, comme toute chair à canon, totalement méprisés par notre état-major. Masquons-nous, mais ouvrons-la !

Sébastien Jaffiol, secrétaire CHSCTSD65

Lycées, rentrée 2020...ou l'art de la navigation à vue.

Une rentrée en lycée, masquée, anxieuse à plusieurs titres et loin de s'être passée dans la joie, n'en déplaît à M. Blanquer.

Nous entamons une année de réforme mais nos chefs d'établissement sont plus occupés à enquêter sur les cas contacts Covid qu'à organiser cette première année d'examens de première et de terminale.

La réforme a fait éclater le groupe classe. Il en résulte un vaste brassage des élèves qui ne se retrouvent quasiment plus en groupe classe. Les effectifs pléthoriques rendent les conditions de travail de plus en plus pénibles. Jusqu'à 36 ou même 37 élèves par classe et ce en début d'année. Que se passera-t-il en cours d'année quand nous recevrons de nouveaux élèves ?

Cette réforme pose des problèmes dans l'organisation même du groupe classe. Quid du professeur principal ? Quid du délégué de classe ? Quid de l'organisation des conseils de classe ? Beaucoup de questions pour peu de réponses de l'institution.

La situation se dégrade aussi pour les collègues en complément de service. Certains se retrouvent maintenant sur trois établissements, avec parfois jusqu'à 7 niveaux de classe à préparer.

Si nous ne déplorons aucune fermeture de classes, dans les faits on se retrouve déjà avec des classes vides parfois. C'est le cas notamment au lycée Marie-Curie. Les parents d'élèves, par mesure de sécurité, préfèrent garder leurs enfants, même testés négatifs, au moins deux semaines à la maison. Ils sont donc très demandeurs de cours à distance, avec à minima le dépôt des notes de cours sur l'ENT. Il va vite devenir ingérable pour les enseignants d'assurer à la fois du présentiel et du distanciel.

Enfin, cette réforme, en permettant à chacun d'organiser ses examens comme il l'entend, vient renforcer l'autonomie des établissements. On ne peut que constater l'atomisation de la base, chacun essayant de s'en sortir au mieux dans son coin. La lutte collective risque, hélas, de finir par n'être qu'un lointain souvenir si nous n'y prenons pas garde.

Frédérique Lemaire, S1 du Lycée Marie-Curie de Tarbes

Organisation de la section départementale du Snes-FSU des Hautes-Pyrénées

Secrétaire : Catherine GOURBIER

Secrétaire adjointe : Frédérique LEMAIRE

Trésorière : Isabelle PINERO

Permanences

- Mardi 9h-12h : Catherine Gourbier, Sébastien Jaffiol, Frédérique Lemaire

- Mardi 14h-17h : Catherine Gourbier, Frédérique Lemaire

- Mercredi 14h-17h : Catherine Gourbier

Tél : 05 62 34 38 24 / 07 86 70 82 89

Mail : snes65@toulouse.snes.edu

Editorial

Vérité en deça etc... COVID et maintenant

À l'heure où j'écris telle est la réalité, à l'heure où vous lirez, ce sera peut être du passé... Difficile de s'y retrouver : cas confirmé, cas contact à risque, symptômes ou pas, élève ou agent. Je ne parle même pas des tableaux que demande l'Agence Régionale de Santé où il faut noter les cas contact à risque de l'élève malade (voir du personnel) avec coordonnées téléphoniques des familles, date de naissance etc. Un cas contact n'est à risque que s'il y a fréquentation «démassquée» soit au self (dis moi avec qui tu manges) soit à l'internat, soit à l'extérieur. Et là on touche les difficultés de l'exercice, le petit Zébulon ne va pas avouer qu'il a passé un long moment sans masque à chahuter avec ses copains dans le bus le matin et la petite Arthurine qu'elle s'est planquée avec un groupe d'élèves issus de 3 classes différentes dans une rue adjacente au lycée pour fumer (ce qui se fait par essence sans masque). Sans parler de la fiesta du samedi soir ou des soirées étudiantes du jeudi soir. Cela rend vain les efforts internes, en particulier dans les collèges de récréations différenciées ou de maintien du groupe classe dans la même salle.

Ce qui ne veut pas dire qu'il faut négliger ces précautions mais elles ne doivent pas faussement rassurer :

- le 12 septembre l'éviction était de 14 jours, le 15 septembre, agent et élève contaminé, 7 jours après le test ou le début des symptômes
- le 12 septembre les élèves revenaient après un avis médical, le 15 il suffit d'une attestation des parents.

Dans tout ce qu'on peut lire ou entendre, il est admis qu'on est toujours contagieux au bout de 7 jours mais moins que dans les premiers jours :

L'Etat a clairement fait le choix de renvoyer tout le monde au travail le plus vite possible, ses agents et les parents puisque l'Ecole a clairement une vocation de garderie.

Pas plus de 10 dans des réunions familiales mais 37 en classe avec le prof mais sans AESH.

Le masque protecteur est de type II mais on distribue des masques en tissu aux élèves, peu ou jamais lavés pour un certain nombre (et encore parce que les collectivités locales s'en sont emparés).

Les fermetures sont transformées en possibilité de fermeture (à partir de) 3 cas confirmés : établissement ? Niveau ? Classe ?

Et pour terminer dans le baroque, face à certaines vies scolaires vidées de leurs AED (en attente de test) certains chefs d'établissement se permettent de téléphoner à des assistants d'éducation pour les «prêter» à d'autres établissements.

Ces personnels précaires sont liés par un contrat à un collège ou lycée précis et ne sont pas couverts pour exercer ailleurs.

Quand le collègue Desaix s'est trouvé dans cette situation, le Snes 65 est intervenu auprès de l'Inspection Académique, ce qui a déclenché des suppléances (tardives). La situation se reproduira ailleurs, ces situations doivent être prises en compte en temps et en heure, remarque valable pour tout remplacement : 15 jours pour pouvoir remplacer un congé maternité par essence prévisible !

Mais à part ça tout va très bien, Madame la Marquise (air connu)...

Catherine Goubier, Secrétaire Départementale du Snes65

TARBES Bastillac PPDC

P1

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le
29 septembre 2020

SOMMAIRE

- Page 1 : Editorial
- Page 2 : PIAL / Prof Principal en lycée
- Page 3 : Après le distanciel / Les retraités
- Page 4 : CHSCT / Lycées / Organisation du S2

SNES - 65

École J-Ferry 7 Rue A-Breyer
65 000 TARBES
Tél. 05 62 34 38 24
Courriel:
snes65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication:
Marc Poulou
CPPAP: n° 0918 S 08025
ISSN : n°1956-2179
Imprimé au Siège
Trimestriel - Prix 1,50 €

Bulletin n° 68 - septembre 2020

Un PIAL ... des PIAUX ?

Ah, ces acronymes qu'on adore dans l'Éducation Nationale: le PIAL (pôle inclusif d'accompagnement personnalisé), voyons ce que cela signifie sur le papier :

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) sont une nouvelle forme d'organisation. Ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins. (citation sur la page d'accueil du site du ministère).

Dans la vraie vie depuis cette rentrée dans le 65 il y a 20 Pial inter degrés : écoles+collège+lycée (déjà existants ou créés), 1 Pial sans lycée et 3 Pial privé. Soit un total de 24 Pial qui à terme devraient gérer la quasi totalité des AESH (aide à la scolarisation des enfants handicapés, ex AVS).

A la tête de chaque Pial il y a un coordonnateur (payé pour) outre ses fonctions premières : il peut s'agir du directeur de la Segpa, du professeur de l'Ulis, d'un chef d'établissement, adjoint ou pas ... les possibilités sont aussi infinies que les dérives sont importantes.

Cette année on a vu des personnels faire la pré-rentrée dans un établissement et être appelés dès le lendemain dans un autre (et peut être passer du post bac à l'école maternelle) ; arriver dans un collège et apprendre que les enfants sont déjà suivis par une autre personne ; apprendre par le CPE qu'il y a un changement lequel tenait l'info d'un coordinateur Pial lequel n'avait lui-même pas l'info qu'entre temps un AESH avait été débarqué par la coordination départementale.

Et tous ces cas sont réels ! Bref vous avez compris que plus encore que les professeurs, les assistants d'éducation, les CPE et les Psychologues de l'Éducation Nationale, ces personnels précaires (rappel 24h par semaine payées au SMIC!) sont la chair à canon de nos autorités, destinés avant tout à montrer l'intérêt de l'institution envers l'élève handicapé sans tenir compte ni de la personne destinée à l'aider, ni dudit élève puisque du jour au lendemain on modifie la personne et/ou la quotité horaire. En effet, ces aides étant mutualisées, si un nouveau besoin apparaît on récupère des heures sur celles déjà affectées à d'autres élèves.

Ces personnels vous les voyez dans vos cours, ils sont très discrets pour la plupart, ne les laissez pas isolés invitez-les à nous contacter et à se syndiquer. Ils font partie des personnels du second degré, ils doivent nous rejoindre pour être défendus.

Catherine Gourbier, Snes65

Moi, Frédérique L., Professeur Principal nouvelle génération.

La réforme du lycée est enfin effective! Et nous voilà propulsés dans le monde merveilleux de la bureaucratie kafkaïenne. Je suis donc, pour la première fois, professeur principal de terminale.

Nous avons tous appris la grande nouvelle le 25 août dans un mail du chef d'établissement :

«Le rôle de professeur principal est ici à réinventer. Il s'agit davantage d'accompagner un élève pour ses choix d'orientation, l'orienter vers les personnes qui pourront l'aider... que gérer la dynamique d'un groupe classe et transmettre des informations. Pour ceux qui n'ont pas été PP de terminale depuis longtemps, nous vous accompagnerons...»

Nous attendons avec impatience l'aide promise. Nous voilà donc envoyés au large, à la barre de navires sans rames ni gouvernail...et j'ai déjà le mal de mer !

J'ai donc en charge 14 de mes 21 élèves de spécialité, 14 élèves issus de 6 classes différentes et tous ayant choisi des enseignements de spécialité différents. Vivement les premiers conseils de...classe...ou groupe. A la louche plus d'une trentaine de collègues à contacter. Sur pronote comme sur l'ENT, toujours pas de paramétrage des groupes que l'on a en charge. Résultat, il faut aller à la pêche aux élèves dans chacune des classes de terminale générale. Et quid des élections des délégués de classe ? Autant d'interrogations pour lesquelles l'institution n'a pour l'instant aucune réponse.

Et comme je suis une fonctionnaire qui, dans l'ensemble, fonctionne, j'ai relu le mail du Proviseur. Je dois donc m'occuper de Parcoursup. Il faut ici que je précise que je n'ai aucune, mais alors aucune compétence en matière d'orientation. Mais chut...faire semblant de s'y connaître...ça devrait suffire ! Et pour arranger mes affaires pas d'heure d'AP orientation dans mon emploi du temps et aucun créneau de libre quand on superpose mon emploi du temps et ceux de mes élèves puisqu'ils sont issus de 6 classes différentes. Mais pourquoi vouloir animer des heures de vie de classe quand il n'y a plus de classe me direz-vous !

Bref... surtout rester positif... Christophe Colomb non plus ne savait pas trop où il allait quand il a traversé l'Atlantique. Nous y arriverons bien un jour...but where ? That is the question !

Frédérique Lemaire, S1 du Lycée Marie-Curie de Tarbes

Carnet noir

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès de Jean-Louis GUYADER, notre collègue et ami, ancien professeur documentaliste au collège VOLTAIRE. Fervent défenseur du Service Public, et en particulier celui de l'Éducation Nationale, il était un collègue apprécié et fidèle à ses valeurs. Il a toujours fait preuve de courage face à l'adversité et a mené un long combat contre la maladie. Toute notre sympathie va à sa femme Brigitte et à sa fille Morgane.

Marie-José REXACH, pour le S1 des Retraités

Après le distanciel et le présentiel,... le démerdentiel !

Qui aurait cru que cette dénomination utilisée sur les réseaux sociaux en juillet serait d'une telle justesse en septembre ? Épuisés par une fin d'année cumulant l'énorme charge de travail et les problèmes techniques du distanciel, avec le stress et les contraintes sanitaires du présentiel, nous pensions que cela ne pouvait pas être pire...

Pourtant, alors que le virus circulait à nouveau activement juste avant la rentrée, le gouvernement a décidé d'une reprise totale, sans mesure particulière portant sur les effectifs. Tout cela dans l'improvisation, et en sacrifiant de fait la distanciation. Il ne reste plus maintenant qu'à compter sur des lavages de mains (plus ou moins) répétés par les élèves et les professeurs, et sur des masques portés en continu par tous. Et si porter un masque n'est pas agréable, le porter ET parler pendant des heures est une expérience très pénible.

En fin d'année scolaire, les précautions prises dans notre collège donnaient le sentiment que nous travaillions dans un des lieux les mieux sécurisés de l'agglomération tarbaise. Mais actuellement, ce serait plutôt le contraire. La politique éducative à base de suppressions de postes et de classes surchargées se heurte aux mesures sanitaires. Dans notre collège, toutes les classes sont à 30, avec parfois un AESH en plus dans la salle. Une situation que nous n'avions encore jamais connue, et qui malheureusement se produit l'année où il ne fallait vraiment pas.

Dans ces conditions, maintenir des sens de circulation n'a plus de sens quand, aux interclasses, il y a parfois plus de 4 élèves au m² ! De plus les élèves changent maintenant de salles, car les problèmes accumulés en mai-juin en terme de chaînes de retard notamment, ont bien montré la fausse solution que constitue l'attribution d'une salle par classe pour limiter le brassage. Nous en sommes maintenant réduits à désinfecter les mains de nos élèves avant de rentrer en classe...

Faire cours à 30 élèves masqués, c'est aussi devoir à chaque instant se baser essentiellement sur leur regard (oui, la communication est compliquée !) pour juger de leur niveau de compréhension, de concentration, d'implication dans le travail scolaire. Les élèves décrocheurs ont accaparé les commentaires lors de la reprise en mai. Mais ça, c'était avant...

Comme chacun peut s'en douter, les conditions de reprise de tous les membres de la communauté scolaire sont déplorables. Et la communication ministérielle, plus présente sur Bfmtv ou Youtube que dans le Bulletin Officiel, semble suffire à bon nombre de médias complaisants. Comment laisser dire entre autres que « le premier trimestre [...] permettra de rattraper le retard acquis par les élèves pendant le confinement » alors qu'aucune mesure en terme d'heures ou d'effectifs n'a été prise ? Éléves et professeurs seront-ils rendus responsables de n'avoir pas été capables de relever ce défi impossible ?

Notre ministre nous a souhaité une rentrée « joyeuse ». Nous pouvons lui souhaiter en retour qu'il range sa « table », afin de rouvrir certains dossiers qu'il y entropose (prime d'équipement informatique et revalorisation, entre autres), car si nous sommes masqués, nous ne sommes pas bâillonnés.

Marc Poulou, S1 du collège Paul-Valéry

Les retraités dans le collimateur

Dans cette difficile « rentrée économique », la propagande contre les retraités s'intensifie sur le thème : ils n'ont pas perdu de revenus (du moins celles et ceux qui ne sont pas décédés) contrairement aux salariés qui sont en chômage partiel ou qui n'ont plus d'emploi. Donc, au nom de la solidarité intergénérationnelle, il serait « juste » de leur demander une participation au redressement du pays par une « sous revalorisation » voire un gel de leurs pensions. Certains préconisent même de les diminuer. Rappelons que les pensions sont quasiment gelées depuis 2014, qu'un grand nombre ont diminué à cause de la hausse de la CSG. Si les pensions inférieures à 2000€ ont été revalorisées de 1%, la revalorisation de 0,3% des autres a été repoussée du 1er avril au 1er octobre. En même temps, le gouvernement distribue des milliards aux entreprises sans contrepartie, refuse une réforme fiscale qui imposerait la solidarité aux plus riches, etc.

Sans surprise, le rapport de Laurent Vachey sur le financement de la « cinquième branche » (perte d'autonomie) préconise, entre autres, de relever de 8,3% à 9,2% le taux de prélèvement de la CSG pour les retraités « aisés », d'augmenter la part de CSG non déductible dans les pensions, de réduire le plafond de l'abattement de 10% de l'impôt sur le revenu des retraités. Certaines de ces mesures pourraient se retrouver dans le PLFSS de 2021. Bref, il n'y aura pas de hausse des impôts, sauf pour quelques uns ! Rappelons nos propositions : la prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la Sécurité Sociale dans la branche maladie, une gestion paritaire et le refus d'une « cinquième branche » financée de façon hétéroclite et en partie par l'impôt et le privé.

Comme quoi le monde d'après ressemble grandement au monde d'avant...

Monique Theulé, S1 des retraités